



Champagne **Editions**

Avis de constitution - Modification de statuts - Dissolution - Avis de tra
Changement de régime matrimonial - Location gérance - Cha
- Convocation assemblée générale - Avis de constitution
- Dissolution - Avis de transformation - Avis de modification
Location gérance - Changement de dénomination - Avis de trans
constitution - Modification de statut - Avis de trans
Changement de régime matrimonial - Location gérance - Chan

2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 04 74 55

E-mail : legales@journaldeslegales.com

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : MA112484, N°11242
Nom du support : La Marne Agricole
Département : 51
Date de parution : 13/09/2024
Objet : Format 2 colonnes / Format 2 colonnes

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 23 Juillet 2024

P.O. le directeur,

Champagne Editions s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.



-
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Verzy

Par arrêté n°CC-PTVCMR-2024-33 en date du 22 juillet 2024, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du PLU de Verzy

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 32 jours :

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 à 10h00
au jeudi 31 octobre 2024 à 18H00

Les principaux objectifs de l'élaboration sont :

- préserver ou mettre en valeur le cadre de vie et notamment les qualités paysagères du territoire,
- encadrer le développement urbain de la commune,
- permettre l'accueil ou la pérennisation des activités,
- développer l'offre de logement,
- améliorer les déplacements intra-muros.

Monsieur François BRICE, ingénieur industriel retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier, la décision de l'autorité environnementale, l'avis des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : le mercredi de 9h00 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de Verzy (place de l'Hôtel de ville 51380 Verzy), et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 30 septembre 2024 de 10h00 à 12h00
- Samedi 19 octobre 2024 de 10h00 à 12h00
- Jeudi 31 octobre 2024 de 16h00 à 18h00

Le public est invité également à privilégier la voie dématérialisée.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, à la mairie de Verzy, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet d'élaboration/ du PLU de Verzy, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté urbaine du Grand-Reims.

Le Président

